

29 eme rencontres nationales de Périnatalités et Parentalité

Intervention : 25 ans d'expérience CHAM

Au travers de cette présentation condensée, je vais tenter de vous présenter l'expérience des classes à horaires aménagés musique mises en place sur l'école des Romarins en partenariat avec le Conservatoire de Musique de l'agglomération Béziers Méditerranée.

Dans le cadre officiel de référence, *les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture.*

Pour ce qui nous concerne, ce dispositif pédagogique créé en 1995 a pour objectif principal, de permettre aux enfants dès le CE1 de suivre les enseignements du conservatoire de Musique sur le temps scolaire.

Durant deux après midis par semaine, les élèves suivent des cours de formation musicale (anciennement appelé solfège), de pratique instrumentale individuelle et collective, de chorale et de danse pour les deux premières années.

Le volume horaire hebdomadaire d'enseignement musical est en moyenne de 4h.

Ce dispositif concerne chaque année en moyenne 70 à 80 enfants sur un effectif moyen de l'établissement scolaire avoisinant les 200 élèves. Il n'y a pas de classe spécifique regroupant les élèves musiciens. Dans chaque classe, hormis les CP, il y a quelques enfants concernés par le dispositif CHAM. La proportion varie entre 20 et 50% de l'effectif de la classe.

Le projet pédagogique et le suivi de scolarité se construisent et se développent au travers d'un partenariat étroit et constant entre les équipes pédagogiques de l'école et du conservatoire de musique.

Ce dispositif est un marqueur majeur de l'école dans son fonctionnement quotidien, dans son projet pédagogique mais aussi dans son identité.

Le contexte dans lequel ce projet pédagogique se déploie est assez particulier.

D'une part, l'école élémentaire les Romarins a toujours relevé de l'Education Prioritaire, ZEP à son origine, plus tard REP, puis RAR et aujourd'hui REP+. Le public scolaire accueilli, mais aussi l'environnement proche de l'école ont toujours déterminé l'appartenance de l'école à la sphère des établissements connotés en difficulté.

D'autre part, la très grande proximité géographique du Conservatoire de Musique [nous partageons le même parc], a désigné tout naturellement notre établissement comme support de ce partenariat. «On peut même ajouter que » le conservatoire de Musique malgré son écrin de verdure, fait partie intégrante de ce territoire ciblé par les différentes politiques de la ville depuis les années 80.

Ces conditions particulières ont pour conséquences que le public concerné ne ressemble pas à celui des autres dispositifs sur le plan national.

En effet selon les études disponibles sur les publics des classes CHAM, plus de 50% des élèves pratiquent déjà la musique avant leur entrée dans le dispositif (60% à Lyon en 2013). Pour l'école des Romarins, la quasi-totalité des élèves entrant dans le dispositif, n'ont jamais pratiqué et sont issus de famille très peu mélomane.

L'impact et l'expérience de ce dispositif, même s'ils demeurent très difficiles à évaluer, sont doublement intéressants.

Il faut préciser cependant que les constats qui vont être énoncés, ne sont pas le fruit d'évaluations normées mais le résultat de très nombreuses constatations effectuées par les enseignants de l'école qu'ils soient à l'origine de ce dispositif ou étrangers à sa mise œuvre initiale. Il en ressort des constats similaires et un attachement systématique au maintien des classes à horaires aménagés malgré l'importante contrainte pédagogique qui en découle dans la pratique quotidienne de la classe. La longévité de ce dispositif, est un premier constat de taille, depuis plus de vingt ans, tous les enseignants qui se sont succédés dans l'établissement, ont approuvé et confirmé les apports non négligeables de ce projet pour les élèves.

Nous allons faire une présentation des apports attendus pour les enfants, mais aussi d'une série de plus values qui ne figuraient, peut être pas, dans les objectifs de départ.

Concernant les apports attendus de l'enseignement de la Musique pour les enfants, nous pouvons les distinguer en deux grands ensembles.

- En premier lieu, ceux relevant, du champ de la réussite scolaire :

les élèves concernés sont dans l'immense majorité en situation de réussite scolaire.

Les capacités d'écoute, de concentration, de mémorisation sont effectivement plus développées pour les élèves CHAM. Ce constat apparaît au travers des comparaisons entre les groupes d'élèves au sein de chaque classe.

Malgré la concentration des apprentissages sur moins d'heures d'enseignements « ordinaires », les élèves musiciens font preuve d'une meilleure appropriation des savoirs scolaires. Les fonctions transversales, de concentration, d'écoute et de mémorisation sont en effet très sollicitées dans l'apprentissage de la Musique et ce via des canaux [auditifs, visuels, kinesthésiques] plus divers qu'en situation de classe. La posture et l'activité du corps sont beaucoup plus mises en jeu concomitamment aux activités cognitives.

Enfin, l'apprentissage d'un nouveau code contribue à l'amélioration des compétences d'analyse et d'appropriation des autres langages écrits ou parlés que ce soient le français, une langue étrangère ou les mathématiques.

- En second lieu, ceux relevant du champ de la construction de l'individu et du futur citoyen:

Les enfants du dispositif, dans leur grande majorité n'auraient jamais eu accès à une discipline artistique de manière aussi intense et complète.

Cela se traduit par une plus grande ouverture d'esprit et des sens critiques et esthétiques bien plus développés que chez les autres élèves. Pour nos élèves, c'est un des moyens, pour posséder les codes d'accès aux mondes des arts, du spectacle, mais aussi de certaines formations très sélectives.

Concernant les apports nouveaux ou inattendus pour les élèves:

- En premier lieu, les apports dans les domaines du savoir être.

Nous constatons que les élèves musiciens, du fait très certainement du projet de spectacle collectif, font preuve d'une plus grande autonomie affective mais aussi « intellectuelle ». Au fil des ans, les capacités à monter sur scène, à se produire devant un public, à prendre ses responsabilités dans un groupe, à tolérer les frustrations et les différences au sein du groupe apparaissent de plus en plus « abouties » pour les élèves CHAM en comparaison aux autres élèves. Ces élèves accèdent au collège avec une marge de réussite scolaire et affective importante (c'est un constat que nous partageons chaque année avec le collège). Enfin, la prise de conscience non négligeable, pour ces élèves, et un peu à contre courant des phénomènes sociétaux actuels, de la nécessité d'un temps long pour qu'un apprentissage aboutisse et porte ses fruits. L'apprentissage instrumental en effet, nécessite des efforts longs et réguliers pour obtenir des progrès et des résultats visibles.

- En second lieu, les apports dans des domaines scolaires très spécifiques.

Nous constatons chez certains élèves pour qui la langue « française » est uniquement la langue d'enseignement [en résumé, elle n'est utilisée qu'à l'école], des progrès significatifs dans tous les domaines de la langue orale et écrite. La forte prégnance de l'activité chorale dans le dispositif, la mémorisation exigeante de textes issus du patrimoine contribuent à l'amélioration du lexique, de la syntaxe et à la compréhension de certaines spécificités de la langue française.

Pour conclure, le constat de ces apports pour les élèves (nous n'avons pas volontairement parlé des familles qui

elles aussi recueillent des bénéfices de ce dispositif), nous conforte dans la volonté de prolonger encore cette expérience pédagogique dans le temps. Le dispositif CHAM a toujours évolué au fil des années et a pu s'adapter, grâce aux personnes qui le coordonnent, à ce public spécifique d'Education Prioritaire qui tire réellement bénéfice de cette ouverture culturelle, artistique et de la spécificité des apprentissages musicaux.